



Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :

23

Conseillers
en fonction :

22

Conseillers présents :

16

Date d'envoi de la
convocation :

5 décembre 2025

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 9 décembre 2025

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine GRESSET

Présents :

Mme Christelle BARTHEL ; M. Guillaume BERNEZ ; Mme Patricia CANTERI ; Mme Patricia FAGNONI ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; Mme Régine GRESSET ; M. Jean-Paul LARISCH ; Mme Angèle LIPPOLIS ; M. Etienne LOGNON ; M. Cyril NEIS ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Armelle REISER-LAGRUE ; Mme Sabine RONGVAUX ; Mme Marie WUJEK ; M. Benoît ZIMMERMANN

Absents excusés :

Mme Nicole BURGER (donne procuration à M. Patrick GRELOT)
M. Bruno FREUDL (donne procuration à Mme Patricia FAGNONI)
Mme Sandra ILLG (donne procuration à Mme Régine GRESSET)
M. Eric BOILEAU (donne procuration à M. Luc GIAMBERINI)
M. Patrick SILOV TEPIK (donne procuration à M. Benoît ZIMMERMANN)
M. Laurent GARCIA (donne procuration à Mme Marie WUJEK)

Absents non-excusés :

DCM N°4 : Acquisition de tableaux numériques pour l'école élémentaire- sollicitation de la subvention DETR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de la Directrice de l'école élémentaire Paul Rousselot de bénéficier d'écrans numériques interactifs afin de faciliter et dynamiser les apprentissages ;

Entendu l'exposé suivant :

La Directrice de l'école élémentaire Paul Rousselot a soumis auprès de la Commune de Courcelles-Chaussy une demande d'acquisition d'écrans numériques interactifs, afin de moderniser les équipements des sept salles de classe.

Les écrans numériques interactifs sont des outils polyvalents permettant de multiples usages. L'enseignant ou les élèves peuvent interagir directement sur l'écran avec le doigt ou le stylet, ou peuvent y écrire à la main comme sur un tableau blanc.

Ils sont connectés à internet et bénéficient de logiciels intégrés, permettant de visionner des vidéos ou de travailler sur des documents interactifs et des applications collaboratives.

Les objectifs de ces écrans numériques interactifs sont :

- De favoriser l'attention des élèves par des supports d'apprentissage dynamiques et visuels.
- D'adapter les méthodes d'enseignement aux pratiques numériques actuelles, en diversifiant les approches pédagogiques et en accédant facilement à une variété de ressources pédagogiques numériques (vidéos, logiciels éducatifs, manuels numériques...).
- De permettre un gain de temps et d'efficacité dans la préparation et l'animation des cours.
- De réduire les coûts d'impression.

Le coût prévisionnel total pour l'acquisition de 7 dispositifs d'écrans numériques interactifs est de 16 450 € HT et fera l'objet d'une inscription au BP 2026.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la DETR à hauteur de 8 225 €, soit 50% du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de 7 dispositifs d'écrans numériques interactifs afin d'équiper les salles de classe de l'école élémentaire Paul Rousselot.
- **SOLLICITE** pour ce projet une subvention auprès de la Préfecture de la Moselle, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, à hauteur de 8 225 €, soit 50 % de la dépense subventionnable de 16 450 € HT.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour intervenir dans cette affaire au nom de la Commune.

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,



COURCELLES-CHAUSSY, le 11 décembre 2025

Le Maire,

LUC GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr